

**SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance ordinaire**

**du 23 novembre 2015 - 20 heures 00**

Le vingt-trois novembre deux mil quinze, à vingt heures, le Conseil Municipal de CIEZ, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PRÊTRE, Maire.

Etaient présents : Mr Jean-Michel PRÊTRE, Mr Johann TREUILLET, Mr Lambert BONDON, Mr François DENIZOT, Mr Michel MAROTTE, Mr Jean RATEAU, Mr Jean-Marie DUMEZ, Mr Jean Claude DETABLE, Me Nathalie BONNARD.

Etait absent excusé : Mr Frédéric PRÊTRE qui a donné procuration à Mr Jean-Michel PRÊTRE, Me Marie-José TISSIER.

Secrétaire de séance : Mr Johann TREUILLET

\*\*\*\*\*

Après avoir vérifié le quorum et procédé au contrôle des délégations de vote M. le Maire ouvre la séance.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 14 SEPTEMBRE 2015**

Le compte rendu du 14 septembre 2015 distribué aux membres du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité. F. DENIZOT demande que l'adresse des logements communaux soit indiquée dans les procès-verbaux afin de les reconnaître plus facilement.

\*\*\*\*\*

**> D.C.E. 2015 (DOTATION CANTONALE D'EQUIPEMENT) - délibération 2015/036**

Mr le Maire propose au Conseil Municipal l'attribution de cette dotation pour la réfection de la voirie de Picarnon et des Thizots :

Montant de l'opération : 16 959€,50 HT

Fonds propres : 10 340,50€

D.C.E. 2015 : 6 619,00€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'attribuer cette dotation à la réfection de la voirie de Picarnon et des Thizots.

**> DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX - D.E.T.R. 2015 - délibération 2015/037**

Mr le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux de mise aux normes pour l'accessibilité du café-restaurant, de l'école, et des WC publics et dont le coût prévisionnel s'élève à 11 338,19€ HT soit 13 605,83€ TTC sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Entendu l'exposé de M. PRÊTRE, Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité décide

- de solliciter au titre de la DETR 2015 une subvention au taux maximum de 60%, aucune demande n'ayant été faite par la collectivité depuis 2012.

- d'adopter le plan de financement de cette opération comme suit :

coût total : 11 338,19€ HT (soit 13 605,83€ TTC)

DETR : 6 803€

Autofinancement : 4 535,19€

**> MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS - SUPPRESSION D'EMPLOIS - délibération 2015/038**

Compte tenu de l'avancement au grade d'Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> classe de l'agent Brice DENIZOT au 1<sup>er</sup> Décembre 2014, et d'autre part de son avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> avril 2015, il convient de supprimer les emplois précédemment occupés : suppression d'un emploi d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et d'un poste d'Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

Le conseil municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur le Maire et de modifie le tableau des emplois.

### ➤ DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION 1000 ET UNE PATTES

Mr le Maire informe le conseil municipal de la dissolution de cette association en date du 10 octobre 2015. Le matériel et la trésorerie seront distribués aux écoles de Ciez et Perroy.

### ➤ DECISION MODIFICATIVE : VIREMENTS DE CREDITS - délibération 2015/039

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que pour le bon équilibre du budget, il est nécessaire de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2015 :

En section d'investissement:

**Chapitre Article Opération Libellé Diminution/augmentation crédits**

23 2313 378 AMENAGEMENT DU BOURG - 10 000,00€

20 202 380 CARTE COMMUNALE + 10 000,00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte de créer l'opération 380 pour la réalisation d'une carte communale et de procéder aux virements de crédits nécessaires.

### ➤ AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL - délibération 2015/040

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis défavorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal tel qu'il est présenté : rapprochement avec Cosne-Sur-Loire, en argumentant que les fournitures énergétiques ne proviennent pas de Cosne, que cela représente une menace pour notre école, le personnel, et le patrimoine de la commune.

### ➤ AVANCEMENT DU PROJET LOTISSEMENT

Johann TREUILLET indique au conseil municipal que 2 couples avec enfants ont donné suite à la publicité distribuée début novembre. Ils ont été rencontrés. Les dossiers sont en cours d'analyse.

Un contact a été pris avec un notaire pour de plus amples renseignements sur le projet de location-vente.

### ➤ AVANCEMENT DU PROJET INTERNET HAUT-DEBIT:

François DENIZOT commence par parler de l'article paru dans le Journal du Centre le 06 novembre 2015. Mr le Maire dément les propos tenus dans celui-ci et rappelle que son souhait est toujours d'améliorer internet.

François DENIZOT informe le conseil municipal d'un projet mené par NIEVRE NUMERIQUE pour la fibre optique chez l'habitant avec un central installé à Ciez.

Ce dossier impactant plusieurs communes, il a été redirigé vers la communauté de communes.

### ➤ AFFAIRES DIVERSES

- lecture d'un message de Gaëtan GORCE adressé suite aux attentats récents
- lecture d'un courrier de remerciements adressé par l'UNP pour le prêt de la salle des fêtes le 03 octobre 2015 lors de la commémoration de Saint-Michel, patron des parachutistes
- courrier de Paul PASQUET, ancien parachutiste, adressé à Mr le Maire suite à la cérémonie du 03 octobre.
- installation des guirlandes de Noël le mercredi 2 décembre.
- repas du CCAS le 03 décembre 2015
- établissement des tours de garde des élections des 6 et 13 décembre
- édition du bulletin municipal semaine 50 (du 7 au 11 décembre). Les associations ont jusqu'au 3 décembre pour communiquer leurs articles en mairie.
- demande des locataires du 11 rue de Bouhy de gratuité de loyer et chauffage en raison de travaux d'isolation non effectués. Une gratuité de chauffage de 1 mois est actée.
- J. RATEAU informe le conseil municipal qu'un comice aura lieu en 2017 et fait appel au bénévolat pour l'organisation de cet événement.

La séance est levée à 22h00

Le Maire, JM PRÉTRE